

2V ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 29 rue de la République 36000 CHATEAUROUX
824 630 966 RCS CHATEAUROUX

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 24 JUILLET 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Vincent CHATEIGNER,
demeurant 67 boulevard George Sand, 36000 CHATEAUROUX,
titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Vincent MAURY,
demeurant 5 rue du Clergé, 36000 CHATEAUROUX,
titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2V ASSOCIES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2V ASSOCIES et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 14 des statuts,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Vincent MAURY de ses fonctions de cogérant notifiée le 31 décembre 2024 à chacun des associés et décident à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

Les associés décident à l'unanimité de ne pas se prévaloir de l'article 13 des statuts de la Société lequel stipule : « *Sa démission ne prendra effet qu'à la clôture de l'exercice en cours* ». Et décident à l'unanimité que la démission de Monsieur Vincent MAURY prendra effet ce jour, soit le 24 juillet 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Paraphe Paraphe


Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit « règlement eIDAS ».

Vincent CHATEIGNER

Signé par :

21DDEA819C584CB...

Vincent MAURY

Signé par :

5DC59B7043FB4F6...